

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD695

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 9 QUATER

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« *Tarifs des services publics de mobilité* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.